

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2020

Conseillers présents : ALBARET Dominique, MIGINIAC Christian, PLAS Emilie, PEYRAMAURE Claire, FAISY Gérard, FAUCHE Cécile

Excusée: ADNOT Claudine

Absents : PECHADRE-MONTANDON Stéphanie, JANICOT Arnaud, PETIT Yann

Claire PEYRAMAURE est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Réalisation d'un parking : demande de subvention
- Diagnostics école
- Compte administratif
- Compte de gestion
- Affectation de résultat
- Participation 2020 FDEE19
- Plan de formation
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la demande de subventions pour le changement des portes est/ouest du bâtiment mairie. Le conseil municipal accepte d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour

Approbation du compte rendu du précédent conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 17 janvier 2020 : PV approuvé

Changement des portes est/ouest du bâtiment mairie

2020/05	Présents : 6	Votants :6	Pour :6	contre :0	abstentions : 0
Monsieur le Maire informe le conseil que toutes les portes et fenêtres du bâtiment mairie/école/poste ont été changées dans un souci d'économie d'énergie exceptées les 2 portes est (accès agence postale) et ouest (accès cour de l'école) qu'il convient donc de changer afin de finir d'isoler ce bâtiment .Le coût de cette opération est estimée à 8532 € subventionnable par le conseil départemental au titre des bâtiments communaux et par l'Etat (DETR) à hauteur de 53% au titre de la rénovation des mairies.					
Le conseil municipal, après en avoir délibéré					
- approuve ce projet					
- sollicite une subvention du conseil départemental de 30% et une subvention DETR de 50%					
- arrête le plan de financement suivant :					
Estimation des travaux : 8532€					
Subvention conseil départemental (30%) : 2559 €					
Subvention DETR (50%): 4266 €					
Autofinancement : (20%) :1707 €					

Réalisation de parkings : demande de subvention

2020/06	Présents : 6	Votants :6	Pour : 6	contre :0	abstentions : 0
Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une délibération a été prise en 2019 actant la réalisation d'un parking sur la partie basse du terrain A275 face au cimetière. Il présente au conseil la nouvelle estimation pour les travaux d'aménagement pour la création de 14 places et le réaménagement du parking existant (cimetière et poubelles de tri), solution moins couteuse que l'estimation 2019.					
Une nouvelle demande de subvention doit donc être demandée auprès de la préfecture (la subvention demandée en 2019 n'a pas été accordée).					
La subvention voirie de 2 années du conseil départemental pourra être utilisée pour ces travaux (40% sur 29 296€ de travaux maximum).					
Le conseil municipal après en avoir délibéré :					
- approuve ces travaux					
- sollicite une subvention DETR auprès de la préfecture de la Corrèze.					
- arrête le plan de financement suivant :					
Montant HT des travaux : 29 405 €					
Subvention Conseil départemental : 11 718€					
Subvention DETR : 12 106 €					
Autofinancement : 5581€					
- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces travaux.					

Diagnostics école

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au courrier de la rectrice de l'académie du 30 janvier 2019 concernant les diagnostics obligatoires dans les écoles (Diagnostic Technique Amiante, Plomb Hydrique, Qualité de

l'Air Intérieur, Radon), des devis ont été demandés.

En ce qui concerne la Qualité de l'Air intérieure, une subvention DETR de 45% peut être accordée

2020/07 Présents : 6 Votants : 6 Pour : 6 contre : 0 abstentions : 0

Monsieur le Maire informe le conseil des diagnostics obligatoires à réaliser pour l'école

En ce qui concerne la Qualité de l'Air Intérieur, une subvention DETR de 45% peut être accordée au titre des dépenses liées à la détection du radon et autres gaz dans les établissements scolaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- approuve ce projet

- sollicite une subvention DETR de 45%

- arrête le plan de financement suivant :

Estimation des travaux : 2812€

Subvention DETR (45%): 1265.40 €

Autofinancement : (55%) :1546.60 €

L'analyse de l'air doit être contrôlé tous les 7 ans

En dehors de l'analyse de l'air sont contrôlés régulièrement l'amiante et la sécurité électrique.

Compte de gestion

2020/08 Présents : 6 Votants : 6 Pour : 6 contre : 0 abstentions : 0

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'elles ont été régulièrement décrites,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part

Compte administratif

2020/09 Présents : 6 Votants : 6 Pour : 6 contre : 0 abstentions : 0

Le conseil municipal vote, le compte administratif 2019 de la Commune présenté par Cécile Fauché, doyenne d'âge, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses.....179 700.99 €

Recettes..... 239 737.65 €

Section d'investissement

Dépenses.....99 987.29 €

Recettes..... 50 367.02 €

Affectation de résultat

2020/10 Présents : 6 Votants : 6 Pour : 6 contre : 0 abstentions : 0

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 45 817,10 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 60 714,73 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 49 620,27 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 60 036,66 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 122 722,00 €

En recettes pour un montant de : 59 446,00 €

Besoin net de financement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 67 079,17 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 67 079,17 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 53 672,22 €

Participation 2020- FDEE19

2020/11	Présents : 6	Votants :6	Pour : 6	contre :0	abstentions : 0
<p>Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier du préfet de la Corrèze nous informant que la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze demande pour l'année 2020 une participation financière au titre des dépenses des Syndicats de communes. La quote-part pour la commune de St Pardoux la Croisille est de 1 606.78€.</p> <p>Il y a lieu de décider du mode de recouvrement de cette participation :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit par la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés (participation fiscalisée)- soit que cette participation soit inscrite au budget (participation forfaitaire) <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:</p> <ul style="list-style-type: none">-ACCEPTTE la participation aux dépenses de fonctionnement de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, d'un montant de 1 606.78 €,-DECIDE la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (participation fiscalisée)					

Plan de formation

2020/12	Présents : 6	Votants : 6	Pour : 6	contre :0	abstentions : 0
<p>Vu la loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale, Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale modifiant l'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.</p> <p>Objet : Plan de formation au profit des agents de St Pardoux la Croisille</p> <p>Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, réponde aux besoins des agents et à ceux de la collectivité.</p> <p>Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2020.</p> <p>Ce plan de formation se compose des besoins de formation individuels et collectifs des agents et du règlement de formation.</p> <p>Les besoins individuels et collectifs émanent des entretiens annuels.</p> <p>Ils sont recensés dans le cadre de la démarche du Plan de Formation Mutualisé au niveau départemental dans le cadre d'une convention entre la délégation Limousin du CNFPT et le CDG de la Corrèze.</p> <p>Le conseil municipal est informé du plan de formation mutualisé en Corrèze 2020/2021 ci-annexé.</p> <p>Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.</p>					

Questions diverses

- rapport visite DDEN

Claire Peyramaure fait un résumé de l'entretien avec l'enseignante de la classe :

15 élèves sont scolarisés en 2 niveaux CP et CE1. 7 élèves sont en difficulté d'apprentissage et/ou de comportement, 2 élèves font l'objet d'un PAI et d'une prise en charge très attentionnée.

Les élèves qui sont en difficulté sont en attente de prise en charge au CGI, CMPP ou autres.....

La classe nécessiterait une réfection globale : isolation, abaissement du plafond, sol à refaire, rangements efficaces à créer et stores à poser.

- une demande d'étude auprès de la FDEE19 a été faite pour la pose d'une lampe au Theil

- préparation bureau vote élections municipales

Le Conseil se termine à 22h50